



Achat d'un magasin hors normes

Par **mariegalante79**, le **02/11/2010 à 16:45**

Bonjour,

j'ai acheté un pressing le 20 fevrier 2008, je me suis pas soucier si la vendresse avez fait la déclaration en préfecture, ni si la machine a sec et l'aération était conforme aux normes du decret du 2345, puisque c'est obligatoire depuis 2002. je me retrouve a essayer depuis une année, avec le biais d'un avocat de demander une negociation a l'amiable de la partie adverse mais nous n'avons aucune réponse de leur part. mon avocat a eu deux entretien en coup de vent , au palais avec l'avocat de la partie adverse.. aparament cet avocat est débordé.

la question est: est ce ue j'ai raison de vouloir que la vendresse participe aux frais de mise aux normes (41000 euros).

est ce que le silence depuis une année , est tolérable? que peut on faire? je vous demande car je suis aussi étonée du silence de mon avocat. merci de me répondre madame Vachet
véronique